

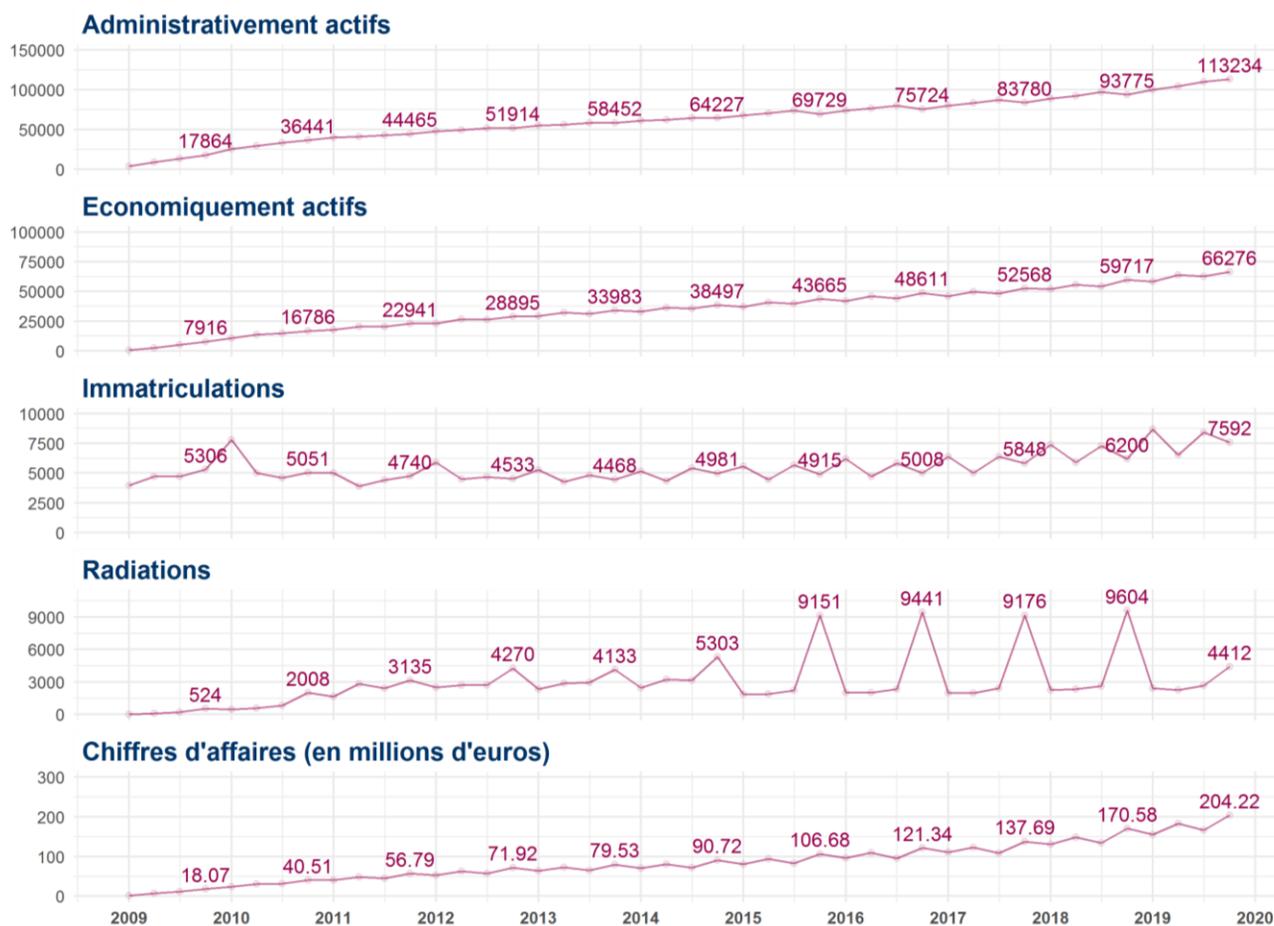
Les micro-entrepreneurs des arts, spectacles et autres activités récréatives

- Activité sectorielle
- Administrativement inscrits
- Économiquement actifs
- Immatriculations
- Radiations
- Chiffre d'affaires

Activité sectorielle

Graphique 1 : Evolution des indicateurs socio-économiques dans les Arts, spectacles et autres activités récréatives (2009 – 2019)

Données trimestrielles



Les valeurs des étiquettes correspondent au 4^{ème} trimestre de chaque année

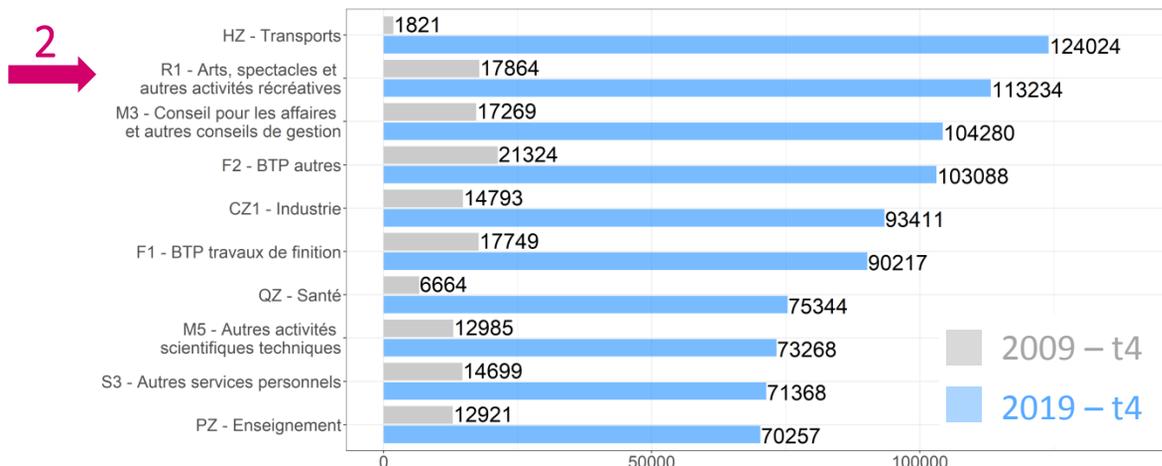
Tous les indicateurs relatifs aux Arts, spectacles et activités récréatives sont en hausse entre 2009 et 2019, et présentent des variations saisonnières.

ACOSS – Urssaf : données trimestrielles
CPNEF-SV : retraitement et visualisation

Micro-entrepreneurs inscrits (administrativement actifs *)

Graphique 2 : Evolution des micro-entrepreneurs administrativement inscrits

Données intersectorielles



- Au 4^{ème} trimestre 2019, sur la totalité des 1 711 067 micro-entrepreneurs administrativement inscrits (tous secteurs) on dénombre 113 234 micro-entrepreneurs des Arts, spectacles et autres activités récréatives, soit 6,62%.
- Il s'agit du second secteur qui présente les effectifs les plus élevés à la fin de cette année.
- Leur nombre augmente de + 95 370 entre les 4^{èmes} trimestres 2009 et 2019.

Graphique 3 : Evolution des micro-entrepreneurs administrativement actifs dans les Arts, spectacles et autres activités récréatives (2009 – 2019)

Données trimestrielles en milliers



Données sectorielles – R1

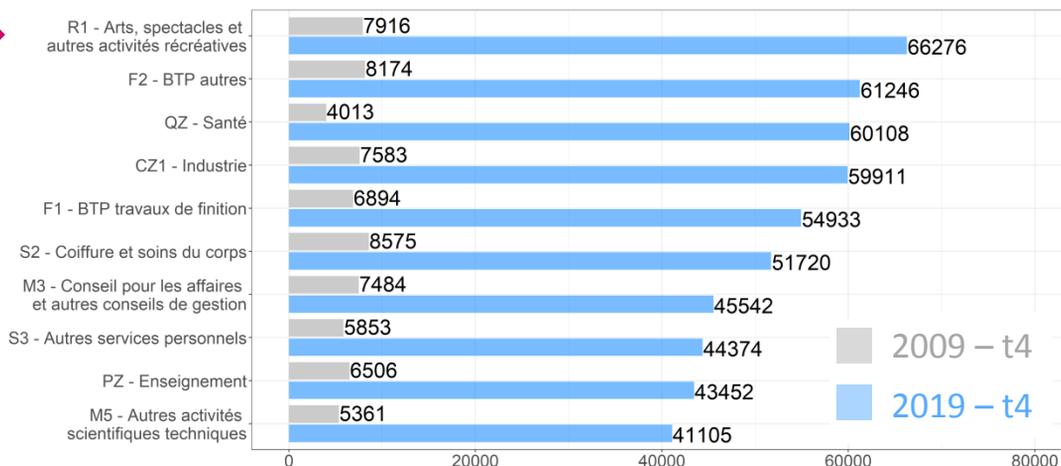
Les données trimestrielles présentent des faibles variations saisonnières entre le 1^{er} trimestre 2009 et le 3^{ème} trimestre 2015. Après 2015, on constate une saisonnalité plus importante : fortes augmentations entre le 1^{er} trimestre et le 3^{ème} trimestre, et fortes diminutions au cours du 4^{ème} trimestre de chaque année.

Avertissement : « pour 2019, le traitement procédant au 31 décembre aux radiations pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives a été reporté. Le nombre de radiations à fin décembre 2019 est donc en forte baisse sur un an, contribuant à renforcer la progression du nombre de micro-entrepreneurs administrativement actifs. » (AcoSS-Urssaf, 2020)

* **Définition :** est considéré comme *administrativement actif* un micro-entrepreneur ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires.

Micro-entrepreneurs actifs *

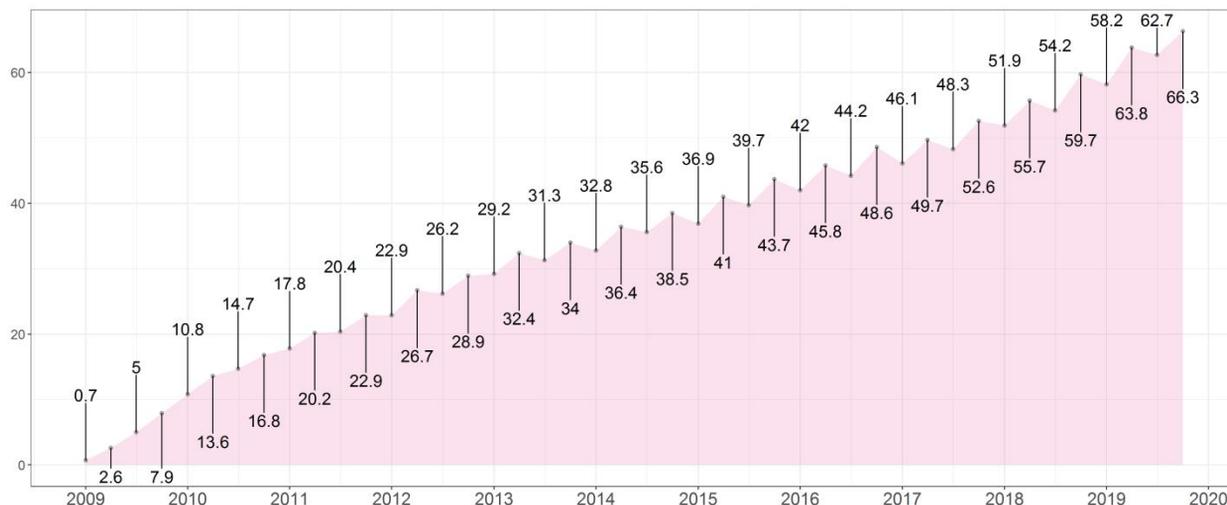
Graphique 4: Evolution des micro-entrepreneurs économiquement actifs



- Au 4^{ème} trimestre 2019, sur la totalité des 951 959 micro-entrepreneurs économiquement actifs (tous secteurs) on dénombre 66 276 micro-entrepreneurs des *Arts, spectacles et autres activités récréatives*, soit 6,96%.
- Il s'agit du secteur qui présente les effectifs les plus élevés à la fin de cette année
- Leur nombre augmente de + 58 360 entre les 4^{èmes} trimestres 2009 et 2019.
- La différence entre le nombre d'inscrits et le nombre d'actifs est de 46 958 ; soit 41 % de micro-entrepreneurs qui n'ont pas eu de chiffre d'affaires.

Graphique 5 : Evolution des micro-entrepreneurs économiquement actifs dans les Arts, spectacles et autres activités récréatives (2009 – 2019)

Données trimestrielles en milliers

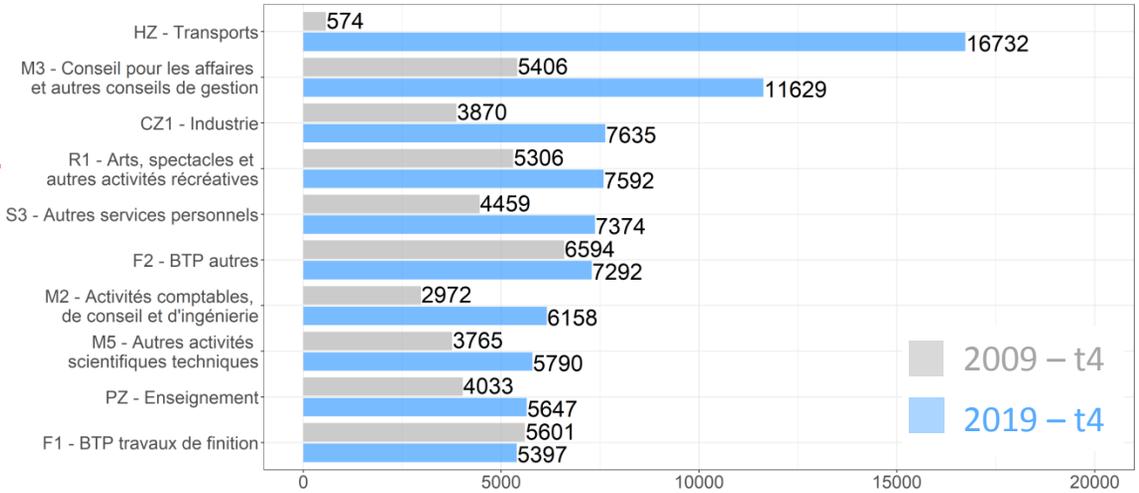


Parmi les micro-entrepreneurs économiquement actifs, on constate des faibles variations saisonnières entre le 1^{er} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2011. Après cette période, les écarts sont davantage importants avec des fortes augmentations au cours des 1^{ers} et 3nd trimestres et fortes diminutions au cours des 2^{èmes} et des 4^{èmes} trimestres.

* **Définition :** est considéré comme économiquement actif un micro-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaire sur la période.

Immatriculations de micro-entrepreneurs

Graphique 6 : Evolution des immatriculations de micro-entrepreneurs



4

- Au 4^{ème} trimestre 2019, sur la totalité des 145 336 micro-entrepreneurs immatriculés (toutes classes confondues) on dénombre 7 592 micro-entrepreneurs des *Arts, spectacles et autres activités récréatives*, soit 5,22 %.
- Il s'agit du **quatrième secteur qui présente les effectifs les plus élevés à la fin de cette année**
- Leur nombre augmente de + 2 286 entre les 4^{èmes} trimestres 2009 et 2019.

Graphique 7 : Evolution des immatriculations dans les Arts, spectacles et autres activités récréatives (2009 – 2019)

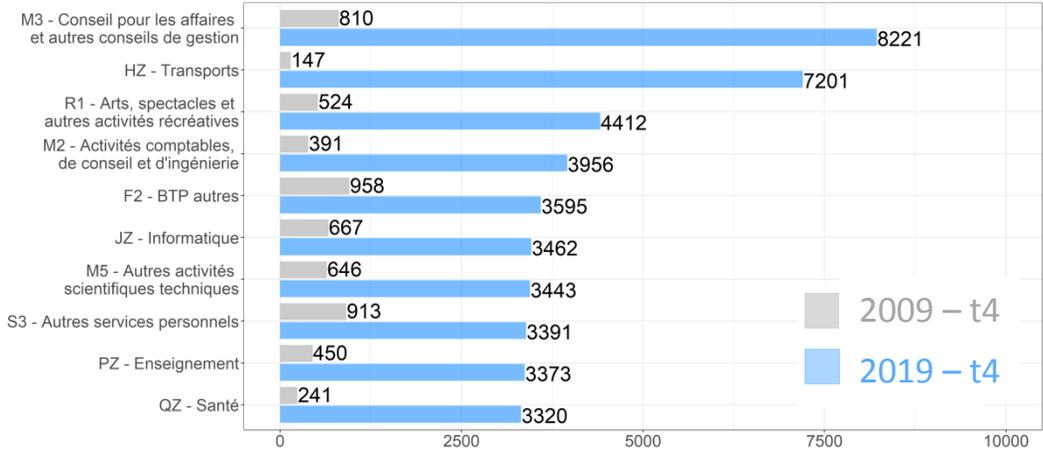
Données trimestrielles



L'évolution trimestrielle du **nombre d'immatriculations** se caractérise par une augmentation globale au cours de la période. Toutefois, même si l'on constate des variations saisonnières, l'évolution annuelle semble stagner entre 2009 et 2014, Après 2014 et jusqu'en 2020, on constate une augmentation globale avec une saisonnalité plus marquée : **fortes augmentations au cours des 1^{er} et 4^{ème} trimestres et fortes diminutions au cours des 2^{ème} et des 3^{ème} trimestres de chaque année.**

Radiations de micro-entrepreneurs

Graphique 8 : Evolution des radiations de micro-entrepreneurs



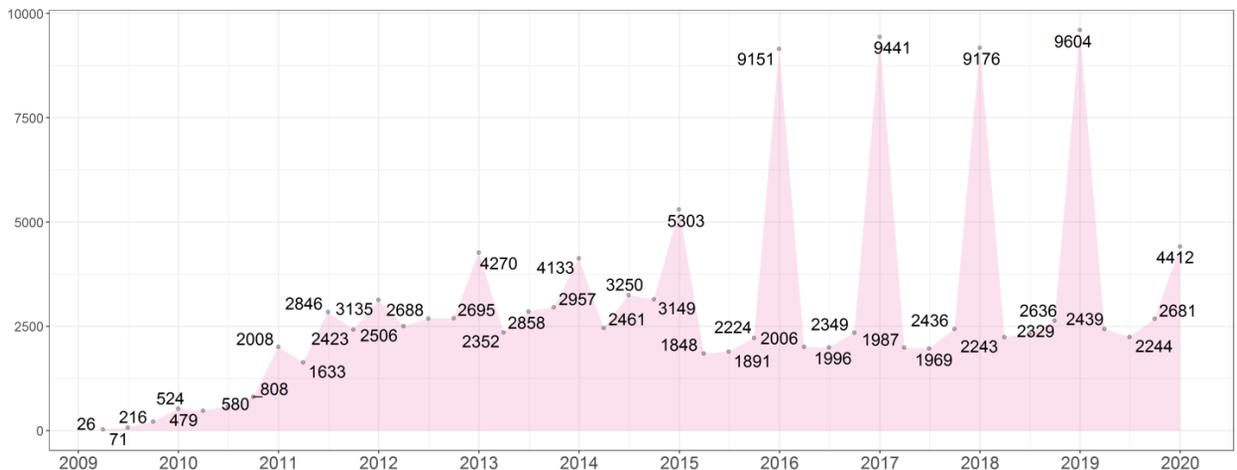
Données intersectorielles

3 →

- Au 4^{ème} trimestre 2019, sur la totalité des 80 321 micro-entrepreneurs radiés (toutes classes confondues) on dénombre 4 412 micro-entrepreneurs des *Arts, spectacles et autres activités récréatives*, soit 5,49%.
- Il s'agit du **troisième secteur qui présente les effectifs les plus élevés à la fin de cette année**
- Leur nombre augmente de + 3 888 entre les 4^{èmes} trimestres 2009 et 2019.

Graphique 9 : Evolution des radiations dans les Arts, spectacles et autres activités récréatives (2009 – 2019)

Données trimestrielles



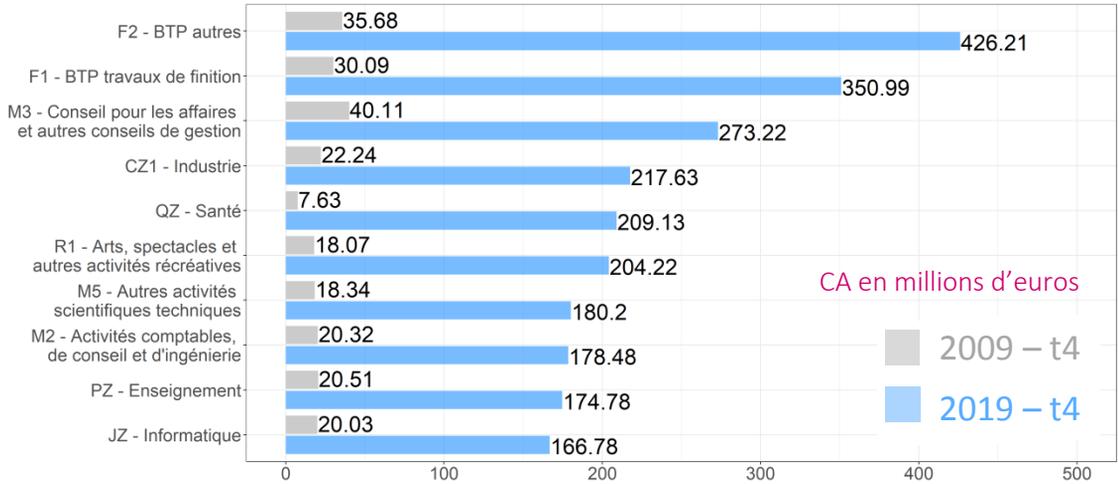
Données sectorielles – R1

L'évolution du nombre de radiations est presque systématiquement en augmentation entre le 1^{er} trimestre 2009 et le 4^{ème} trimestre 2010. Après cette période, les écarts sont davantage importants entre les saisons : **fortes augmentations au cours des 1^{ers} et 3nd trimestres et fortes diminutions au cours des 2^{èmes} et des 4^{èmes} trimestres.**

Avertissement : « pour 2019, le traitement procédant au 31 décembre aux radiations pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives a été reporté. Le nombre de radiations à fin décembre 2019 est donc en forte baisse sur un an, contribuant à renforcer la progression du nombre de micro-entrepreneurs administrativement actifs. » (AcoSS-Urssaf, 2020a). « Depuis la mise en place du statut, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année » (AcoSS-Urssaf, 2020b). Pour plus d'informations consulter la note méthodologique.

Chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs

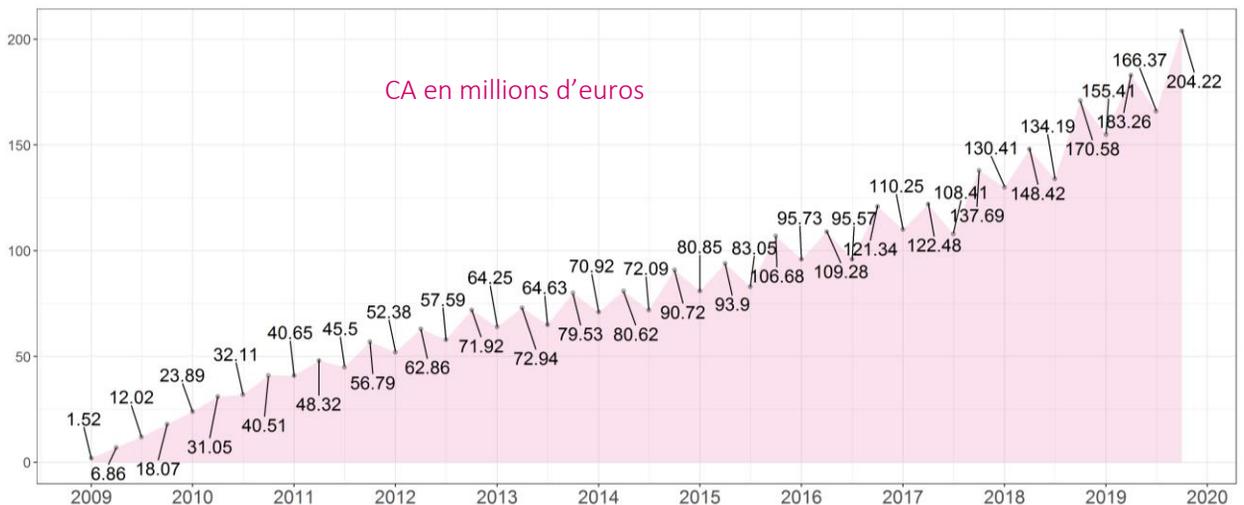
Graphique 10 : Evolution du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs



- Au 4^{ème} trimestre 2019, sur la totalité du chiffre d'affaires de 4,28 milliards d'euros (tous secteurs), on dénombre près de 204 millions d'euros dans les *Arts, spectacles et autres activités récréatives*, soit 4,76%, pour un chiffre d'affaires moyen de 3081,35 euros.
- Il s'agit du sixième secteur qui présente les revenus les plus élevés à la fin de cette année.
- Leurs revenus augmentent de + 186,15 millions d'euros entre les 4^{èmes} trimestres 2009 et 2019.

Graphique 11 : Evolution du chiffre d'affaires dans les *Arts, spectacles et autres activités récréatives*

Données trimestrielles



Le chiffre d'affaires est en augmentation constante entre le 1^{er} trimestre 2009 et la fin du 2nd trimestre 2010. Après cette période, les écarts sont davantage importants avec des fortes augmentations au cours des 2nd et 3^{ème} trimestres et des fortes diminutions au cours des 1^{er} et des 4^{ème} trimestres.

En bref...

Caractéristiques des micro-entrepreneurs des *Arts, des spectacles et autres activités récréatives* au 4^{ème} trimestre 2019 :

- **Un régime très attractif**

Ils sont les plus nombreux avec 66 276 actifs (rang 1 sur les 30 classes). Le nombre d'entrants est élevé (7 592, ou rang 4 sur 30) et en forte progression sur les 10 dernières années (+ 40%).

- **Des activités complémentaires**

Leurs chiffres d'affaires trimestriels globaux (204 millions €) et moyens (3 081 €) sont assez faibles. De plus, 41% n'ont pas eu de chiffre d'affaires (part de non actifs)

- **Un turn-over élevé**

On dénombre 4 412 micro-entrepreneurs sortants, mais les effectifs sont faibles du fait d'un changement du traitement administratif : ils s'élevaient à plus de 9000 les 4 années précédentes. De ce fait, on observe un déséquilibre entre les entrants et les sortants.

Indicateur	2019 – 4 ^{ème} trimestre			2009 – 2019 (au 4 ^{ème} trimestre) Evolution depuis la création du régime (autoentrepreneur / micro-entrepreneur)		
	R1*	Toutes les classes	Part de la classe R1* parmi toutes les classes	R1*	Toutes les classes (total)	Part de la classe R1* dans l'évolution totale
Economiquement actifs	66 276	951 959	7 %	↗ 58 360 soit + 737 %	↗ 818 304 soit + 612 %	7 %
Entrants (immatriculations)	7 592	145 336	5 %	↗ 2 286 soit + 43 %	↗ 55 517 soit + 62 %	4 %
Sortants (radiations)	4 412	80 321	5 %	↗ 3 888 soit + 742 %	↗ 65 133 soit + 429 %	6 %
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	204	4 282	5%	↗ 186 soit + 1 030 %	↗ 3 827 soit + 842 %	5 %
Chiffre d'affaires moyen (en euros)	3 081	4 498	~	↗ 798 soit + 35 %	↗ 1097 soit + 32 %	73 %

*R1 : arts, spectacles et autres activités récréatives
Les valeurs de tous les indicateurs sont arrondies

Lecture

- En 2019, la nomenclature utilisée par le réseau ACOSS – URSSAF recense 30 classes sectorielles. Dans cette nomenclature, on dénombre 66 276 micro-entrepreneurs de la classe R1 - *Arts, spectacles et autres activités récréatives* et 951 959 parmi *toutes les classes* en 2019. La classe R1 représente donc 7% du total.
- Entre 2009 et 2019, la classe R1 compte + 58 360 (ou + 737%) de micro-entrepreneurs supplémentaires et *l'ensemble des classes* + 818 304 (ou + 612 %). L'augmentation de la classe R1 représente 7% du total des évolutions.

Note méthodologique

Champ

Les micro-autoentrepreneurs

Un micro-entrepreneur est une personne qui exerce une activité non salariée en entreprise individuelle. Créé en 2008, le statut de micro-entrepreneur (appelé à l'origine auto-entrepreneur), est un régime simplifié pour créer une activité indépendante. Ce régime est particulièrement adapté aux personnes souhaitant développer une activité à titre complémentaire ou expérimental.

Statutairement, le régime du micro-entrepreneur désigne « une entreprise individuelle (EI), une entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), ou une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) dont l'associé unique est une personne physique dirigeante de cette société avec option pour l'impôt sur le revenu (...). Le statut social du micro-entrepreneur est celui de Travailleur Non Salarié (TNS), affilié à la sécurité sociale des indépendants. Son régime social est celui du « micro-social », qui est un régime simplifié de calcul et de paiement des cotisations et contributions sociales obligatoires ». Réseau des Chambres de Commerces et de l'Industries.

Pour plus d'informations : <https://www.cci.fr/web/auto-entrepreneur/le-regime-micro-entrepreneur>

Activités et chiffre d'affaires

Le régime simplifié de micro-entrepreneurs impose des limites de champ d'activités (prestations de services, professions libérales, vente de marchandises...) et de chiffre d'affaires (plafonné à 70 000 € pour les prestations de services et professions libérales).

Le micro-entrepreneur déclare un chiffre d'affaires trimestriellement ou mensuellement. Son bénéfice, qui sert de base au calcul de l'impôt sur le revenu, est reconstitué en appliquant sur le chiffre d'affaires annuel un abattement défini réglementairement.

Immatriculations et radiations

A tout moment, le micro-entrepreneur peut créer son activité en s'immatriculant auprès du portail <https://www.portail-autoentrepreneur.fr/>.

Il peut aussi cesser son activité de façon temporaire ou définitive. En cas de suspension temporaire de son activité, il indique sur sa déclaration mensuelle ou trimestrielle un chiffre d'affaires à zéro, pendant 24 mois maximum. Au terme de cette période, les Urssaf lui adresseront un courrier pour déterminer s'il s'agit d'une cessation d'activités.

La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime auto-entrepreneur vers le régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- lorsque le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'auto-entrepreneur dépasse le seuil de franchise de TVA ;
- lorsque le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'auto-entrepreneur dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

Note méthodologique

Source des données

Les données présentées dans ce document proviennent du réseau ACOSS-Urssaf (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales)

Afin de répondre à ses besoins de connaissance, la CPNEF-SV a effectué un retraitement des données du réseau ACOSS-Urssaf issues la collection *AcoSS Stat* disponible sur www.open.urssaf.

La publication la plus récente et sur laquelle s'appuie ce travail est disponible à l'adresse :

<https://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/2020/acoss-stat-n310.html>

Les données du réseau ACOSS-Urssaf sont élaborées à partir d'une nomenclature agrégée en 30 classes (ou secteurs). Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins.

Les données ont été filtrées afin de ne retenir que des informations relatives à la classe *R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives*. Toutefois, la nomenclature de référence a pour limite de prendre en compte des données très au-delà du spectacle vivant et même hors du champ culturel.

Contenu de la classe R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives :

- 59 - Production de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
- 90 - Services créatifs, artistiques et du spectacle
- 91 - Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels
- 92 - Jeux de hasard et services de pari
- 932 - Activités récréatives et de loisirs
- 8552 - Enseignement culturel

Ne sont pas comptabilisés :

- 1) les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA),
- 2) les professions juridiques et judiciaires,
- 3) les professions de santé,
- 4) les experts comptables,
- 5) les agents généraux d'assurance,
- 6) activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...).
- 7) micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun.

- ACOSS (2017). Les micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs). Sources et méthodologie. <https://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/sources-et-methodologie/methodologie/autoentrepreneurs.html>
- ACOSS (2020a). Les auto-entrepreneurs fin décembre 2019. *AcoSS Stat 310*. <https://bit.ly/3jsqyrc>
- ACOSS (2020b). Auto-entrepreneurs, par secteur d'activité. <https://bit.ly/2DzluKl>

Octobre 2020

Les micro-entrepreneurs des arts, spectacles et autres activités récréatives

Conception et réalisation

CPNEF-SV – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant

Source des données

ACOSS / URSSAF

Edition

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications
du spectacle vivant est piloté par la CPNEF-SV.
L'AFDAS assure sa gestion et son financement

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant
48 Rue Saint – Honoré 75001 Paris
01 40 26 12 58
observatoire@cpnefsv.org
www.cpnefsv.org